

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cadarache-Intervention-d-un-technicien-sur>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cadarache : Intervention d'un technicien sur le réacteur Rapsodie sans l'ensemble des équipements de protection individuels nécessaires**

11 mars 2021

France : Cadarache : Intervention d'un technicien sur le réacteur Rapsodie sans l'ensemble des équipements de protection individuels nécessaires

Le 11 mars 2021, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Cadarache a déclaré à l'ASN un événement significatif survenu dans l'installation Rapsodie, relatif à la réalisation d'une opération de découpe d'un déchet de très faible activité (TFA) par un prestataire dont l'équipement de protection des voies respiratoires (EPVR) n'assurait pas sa fonction.

Ce que dit l'ASN :

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Intervention-d-un-operateur-sans-l-ensemble-des-equipements-de-protection-individuels-necessaires>

Le 11 mars 2021, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Cadarache a déclaré à l'ASN un événement significatif survenu dans l'installation Rapsodie, relatif à la réalisation d'une opération de découpe d'un déchet de très faible activité (TFA) par un prestataire dont l'équipement de protection des voies respiratoires (EPVR) n'assurait pas sa fonction.

Rapsodie est un réacteur expérimental dont l'activité a démarré en 1967. L'installation, mise à l'arrêt définitif depuis 1983, est en démantèlement.

Dans le cadre des opérations préparatoires au démantèlement, les déchets TFA présents au sein de l'installation sont conditionnés dans des futs après avoir été découpés pour en réduire le volume. Ces opérations sont confiées à des prestataires, qui interviennent dans un sas en polycarbonate afin d'éviter tout risque de dispersion de poussières de matières radioactives liées

à la découpe et sont équipés de matériel de protection pour prévenir tout risque de contamination. En particulier, afin d'éviter toute contamination interne par inhalation de particules radioactives, ces opérations sont réalisées avec port de masques filtrant.

Préalablement à l'intervention de l'opérateur du 9 mars 2021 en zone contaminante, les équipements de protections individuels nécessaires à l'intervention lui ont été fournis par son employeur, dont une combinaison de protection et un masque de protection des voies respiratoires muni d'une cartouche filtrant les poussières de substances radioactives. Lors du contrôle radiologique de sortie de sas, le technicien qualifié en radioprotection a constaté l'absence de cartouche filtrante sur le masque de l'opérateur. Sans cartouche, le masque n'assure pas du tout sa fonction de protection. La cartouche se trouvait à proximité du sas, dans la zone où l'opérateur s'était équipé avant l'intervention.

Des examens radiologiques effectués le jour de l'événement n'ont pas révélé de contamination de l'opérateur. Des examens radiotoxicologiques plus poussés sont encore en cours.

Compte tenu de l'intervention d'un opérateur sans l'ensemble des équipements de protection individuels nécessaires, et de l'absence de contrôle préalable de son équipement, l'ASN classe provisoirement cet événement au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité). Ce classement pourra être revu sur la base des analyses et examens complémentaires réalisés par l'exploitant.

L'ASN veillera à ce que l'exploitant renforce les dispositions de radioprotection des travailleurs, leur contrôle ainsi que la surveillance des intervenants extérieurs dans ses installations.

Classement INES de l'incident 1